

ou de 6,000 F.B. par an, pour l'achat de livres dans le domaine des sciences exactes).

3.1.3 Expositions

a) Le financement des expositions d'oeuvres d'art est arrêté en conformité avec les dispositions de la convention de Vienne.

b) Expositions diverses

Les frais de préparation, de transport international et de documentation, ainsi que le coût des assurances, sont à la charge de la partie d'envoi, tandis que les frais de circulation interne et les coûts inhérents à la présentation sont à la charge de la partie d'accueil.